

- La lutte contre les déserts médicaux - (10pts)

La lutte contre les déserts médicaux est la lutte contre la rareté de l'accès aux soins dans certains territoires. Elle constitue un enjeu majeur aujourd'hui avec une rareté du nombre de médecins et spécialistes dans l'Est ou le Nord de la France notamment. Plusieurs mesures ont été prises par la loi Hospital, Santé et Territoire de 2009 et la loi de 2014. Elle s'appuie sur trois thèmes :

- l'incitation à s'installer : l'Etat, l'assurance maladie ou les collectivités territoriales incitent de jeunes étudiants par le financement de leur étude ou de jeunes diplômés par la garantie de poste à s'installer dans des territoires en manque de médecins.

- la création ou le développement de maisons de santé qui sont des établissements qui regroupent plusieurs médecins, plusieurs spécialistes qui, subventionnés, mutualisent les coûts en pédiatrie et maternité. Elles se développent particulièrement dans les déserts médicaux et sont aidés par les collectivités.

- la meilleure coordination soins de ville et soins hospitaliers associée à une organisation améliorée des hôpitaux. Pilotée par les Agences régionales de santé, cette politique vise à mutualiser les spécialités dans plusieurs hôpitaux : certains spécialistes travaillent dans plusieurs hôpitaux favorisant l'accès aux soins.

Enfin, certains encouragent la suppression du numerus clausus ou un relèvement de seuils notamment en ophtalmologie ou radiologie.